

Très Saint Père, Très cher François, Monseigneur.

C'est un Chrétien divorcé-remarié et en souffrance qui vous écrit.

Divorcé, remarié depuis 10 ans, je participe à plusieurs mouvements et actions dans notre Église ; en particulier dans l'accueil des Chrétiens divorcés.

Mais souvent nous ne sommes pas bien accueillis par certains acteurs de la vie d'Église, nous Chrétiens divorcés. Souvent, des mots, dits avec la meilleure volonté du monde, nous occasionnent de grandes souffrances ; je donne deux exemples qui me touchent particulièrement.

- La brochure distribuée par la Pastorale de mon Évêché aux divorcés non remariés : "Comme tous les baptisés, vous avez à témoigner de la foi qui vous anime et à la nourrir par la prière et les sacrements : réconciliation, eucharistie, mais aussi confirmation et sacrement des malades".

- Une très belle lettre de mon précédent évêque, Mgr Daucourt sur l'eucharistie : " ... Peut-on se dire chrétien et choisir dans la Parole de Dieu seulement ce qui nous convient en faisant fi des paroles de Jésus comme celles-ci : "Prenez et mangez, ceci est mon corps ... Faites ceci en mémoire de moi" ou "Celui qui me mange vivra par moi" ... En conséquence, je ne vois pas comment, nous pourrions dire ou laisser dire, sans réagir, qu'on peut être chrétien sans participer à l'Eucharistie. "

Ces évêques nous disent ici que nous ne pouvons pas nous dire Chrétiens, nous rappellent que nous ne pouvons pas accéder aux sacrements... et en même temps, que nous faisons partie intégrante de l'Église. Cette contradiction met tous les catholiques en porte à faux.

Parfois, je me demande "qu'est-ce que cette Église qui me refuse la nourriture, la force que Jésus est venu nous donner (Prenez et mangez en TOUS), cette Église qui refuse de me pardonner alors que Dieu pardonne (Dis une seule parole et je serais guéri) ?

Et je me demande alors ce que je fais dans cette Église qui "oublie" les Évangiles et la Miséricorde !

Notre souffrance est grande. Paradoxalement, elle augmente avec Votre arrivée. Car vos paroles magnifiques sur la miséricorde ou le soin des blessés dans les hôpitaux de campagne sont porteuses d'une immense Espérance. Mais elles "remuent le couteau dans la plaie".

Oui, Vous parlez d'Hôpital de campagne ! Les divorcés remariés sont des blessés de la vie, profondément. Ils ont généralement vécu de grandes souffrances dans leur divorce, certains se sont fait renvoyer très brutalement. Et lorsqu'ils retrouvent une vie d'amour (qui permet aussi une meilleure vie pour leurs enfants) ils sont largement rejetés par leur Église, au moins dans les actes car le discours est souvent ouvert.

Vous avez suscité un tel espoir qu'il me semble important que vous agissiez dès maintenant.

La position actuelle du Magistère de notre Église (qui scandalise une majorité de fidèles) est à la fois basée sur des textes et étayée. Elle est aussi discutable et discutée par des centaines de

théologiens, de prêtres et d'évêques et peut donc être modifiée facilement.

Pour prendre un seul exemple : l'argument le plus employé, le lien entre Mc 10-9 ... "*Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !*" et l'interdiction des sacrements (pour les remariés seulement) me semble pour le moins très indirect

Je propose de réfléchir à la pensée du théologien André Naud : "Une condition s'impose pour sortir de l'impasse. Elle consiste à consentir à voir l'enseignement de Jésus sur l'indissolubilité du mariage comme le rappel d'un important devoir moral non pas comme s'il s'agissait d'une loi juridique absolue."

Les divorcés voient trop souvent le Magistère de notre Église comme les scribes et les docteurs de la loi, et pas assez comme les pasteurs chargés de nous guider (Mt 23-23 "Vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la **miséricorde** et la fidélité"...).

Vous parlez de **Miséricorde**, et notre cœur bondit de joie.

Vous parlez merveilleusement d'hôpitaux de campagne, de soigner les blessés, alors pourquoi attendre encore ?

Avec tout le respect que j'ai pour vous, je vous demande avec insistance de faire évoluer la pratique actuelle vers une possibilité pour nous de recevoir les sacrements.

Il y a sûrement plusieurs chemins, mais vous pouvez mettre en place une pratique **provisoire**.

Par exemple proposer que les divorcés qui ont fait un réel chemin de pénitence, de pardon et de réconciliation en parlent avec un prêtre avec qui ils sont en confiance.

Et ce prêtre aura **Votre autorisation** pour décider qu'il peut leur donner l'absolution et l'autoriser à recevoir le corps du Christ, à vivre pleinement comme des Baptisés .

Les prochains synodes pourraient ensuite préciser cette nouvelle voie.

Je suis convaincu qu'après avoir réfléchi et **prié**, vous trouverez un chemin pour que nous puissions à nouveau accéder à la vie de notre Église.

Sinon nous restons dans cette situation où les personnes qui vivent un divorce n'ont que deux possibilités : rester seules le reste de leur vie ou bien aimer en étant privés des sacrements et donc privés d'une vie de Chrétien "normale".

Vous seul pouvez en décider.

Je vous remercie infiniment de votre présence et de vos actions pour notre Église

Bernard BRULEY